

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRETE PORTANT INTERDICTION
DE CIRCULATION
Quartier le Jonquier**

N°118

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDERANT l'intervention sur la voie communale lieu-dit : «Quartier le Jonquier, Les Clos» en raison d'une ouverture de tranchée pour le branchement au réseau ERDF pour le compte d'un particulier, effectué par la société SET MECALIGNÉ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de l'intervention sur la voie communale au lieu-dit : «Quartier le Jonquier, Les Clos» pour l'ouverture d'une tranchée pour le branchement au réseau ERDF pour le compte d'un particulier, effectué par la société SET MECALIGNÉ ; la circulation sera interdite du 29 mai 2017 au 09 juin 2017 de 8H à 17H.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 23 mai 2017.

**LE MAIRE
Stéphane ARNAUD**

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRESENTE NOTIFICATION

